

DEMANDE DE DIAGNOSTIC DE SON SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CAS D'UNE TRANSACTION IMMOBILIERE

Je soussigné
Adresse
Téléphone :Courriel :
Demande au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de contrôler le bon fonctionnement de mon installation d'assainissement non collectif dans le cadre de la vente de l'habitation suivante :
Adresse du lieu de l'installation
Référence cadastrale :
Un technicien du SPANC vous contactera par téléphone pour fixer la date de la visite.
Coordonnées de la personne à contacter pour fixer le rendez-vous (si différente du propriétaire) :
S'il est déjà connu, merci de renseigner le nom de l'acquéreur :
Il est important de vous munir de tous les documents relatifs à l'installation et de la rendre accessible.
NB : Conformément à la législation en vigueur, les contrôles obligatoires au titre de l'assainissement non
collectif donnent lieu à facturation auprès de l'usager ayant bénéficié du service.
La tarification a été établie à 133€ TTC pour le contrôle avant vente immobilière.
Fait à
Le
Signature

Cette demande peut être adressée :

- par fax : 02.33.32.40.01 - par mail : sr@ville-alencon.fr

- par courrier à l'adresse suivante : Communauté Urbaine d'Alençon - SPANC

Place Foch CS 50362

61014 ALENCON Cedex